

Le plan communal de sauvegarde approuvé

Parmi les grands projets menés par la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, le nouveau plan communal de sauvegarde (PCS) vient d'être approuvé et arrêté.

Si un plan de prévision des risques naturels (PPR inondation de l'Arve) existe déjà, un PCS doit suivre, obligatoirement.

Du 1^{er} mars à la fin du mois de mai, cette mission a été menée par Sophie Faynot, actuellement étudiante en première année de master "systèmes territoriaux et développement durable".

« J'ai fixé le cadre du PCS.



Sophie Faynot a été chargée de fixer le cadre du PCS.

thaz », explique la jeune femme. Des risques généraux

techniques sanitaires ; ou plus particuliers comme les inondations de l'Arve, un séisme, les mouvements de terrains, le couloir aérien avec l'aérodrome d'Annemasse. Ce PCS recense aussi les "risques" sociaux (avec les gens du voyage) et les animations sensibles (rave party par exemple).

Quand les risques sont connus, il faut ensuite organiser les moyens humains.

Une réunion publique de présentation aura lieu en septembre, ainsi que la distribution du document d'information communal sur les risques majeurs (dicrim). Le PCS est